Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_003-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

FINANCES

DCC26-003

OBJET : PROSPECTIVE 2026/2030, ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Sports et des Finances, présente le rapport suivant :

En vertu des dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il a pour objet **d'informer l'assemblée communautaire** sur :
- les **orientations générales du budget de l'exercice**,
- et les **engagements pluriannuels envisagés**.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel et ne saurait engager juridiquement le Président d'une Communauté de communes par une prise de position de l'assemblée lors de ce débat.

Les choix retenus sont encadrés :
- d'une part, par les conséquences de la loi de Finances qui détermine les concours de l'Etat,
- et, d'autre part, par la croissance économique du bassin d'emploi de Roche aux Fées Communauté.

Ceci étant exposé,

Vu les avis favorables :
- *de la Commission Finances (14/01/2026),*
- *et du Bureau communautaire (20/01/2026),*

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_003-DE

Il vous est proposé :

- *De **prendre acte** de la **prospective financière 2026/2030** et des **orientations budgétaires 2026**, et plus particulièrement pour permettre le financement de la Programmation pluriannuelle d'investissement et les services offerts à la population, de **retenir le scénario alternatif 1** comprenant :*
  - ***Le maintien de la progression de la DSC à 1%, soit un montant de 1 073 308€ (1 062 681 € en 2025) à reverser aux communes ;***
  - ***Le cadrage des dépenses d'investissement nettes de subventions à 2,45 M€ par an en moyenne sur la période 2026 à 2030 ;***
  - ***Une économie supplémentaire de 25 K€ en 2026 sur les charges de fonctionnement courant strictes (hors atténuations) (chapitres 011,012 et 65) ;***
  - *Une progression du **taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) de +0,3%, soit un taux de 25,32% ;***
  - *un maintien du **taux de la TFB (taxe sur le foncier bâti) de 1.48% ;***
  - *Le maintien des taux des autres taxes ménages au niveau de ceux de 2025.*

- *De préparer le budget primitif 2026 sur la base des orientations budgétaires précitées.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : le conseil communautaire prend acte de la prospective financière 2026/2030 et des orientations budgétaires 2026.

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260210-DCC26_003-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 26 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN, MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE
	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M PIERRIC MOREL)*
	M François GOISET *(donne pouvoir à MME Anne JOULAIN)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, M Benoît CLEMENT
	MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à MME Véronique RUPIN)*
	M Laurent DIVAY *(donne pouvoir à M BRUNO PELLETIER)*
MARTIGNE-FERCHAUD	M Alain MALOEUVRE
RETIERS	MME Isabelle ROLLAND *(donne pouvoir à M Benoît LUGAND)*
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

PROPOSITION ACTEE PAR LE CONSEIL (29 présents / 5 pouvoirs)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/02/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

ESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/02/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance